

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2013

RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1554)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Pupponi

ARTICLE PREMIER

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 10, substituer au mot :

« sexuées »

les mots :

« établies par sexe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.